

*Vuy → Heudebren
JML*

MAIRIE
M. Philippe LEVEQUE
Maire
Place Charles de Gaulle - BP 5
77130 MAROLLES-SUR-SEINE

RECOMMANDEE AVEC A/R

Réf. : AT.FP/EM18-128
Service Aménagement du Territoire
Affaire suivie par Elodie MAZIN
Tél. ligne directe 01 74 60 52 47

Serris, le 02 octobre 2018

Objet : PLU MAROLLES-SUR-SEINE

Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal a délibéré pour arrêter le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Marolles-sur-Seine. Ce dernier nous a été transmis le 17 juillet 2018 pour avis dans le cadre de l'association de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne à cette révision de PLU et conformément à l'article L 132-7 du code de l'Urbanisme.

Après analyse du document, la CCI Seine-et-Marne émet un avis favorable avec les remarques suivantes :

La CCI Seine-et-Marne souscrit pleinement au projet de développement du parc Napoléon qui constitue une opportunité pour accroître l'attractivité du territoire communal et au-delà sur le plan économique et touristique. La CCI Seine-et-Marne souhaite que ce développement se fasse en tenant compte des activités d'ores-et-déjà-et-déjà implantées sur le territoire de Marolles-sur-Seine et recommande de retravailler le PADD et les OAP afin de mieux démontrer la prise en compte des impacts du projet sur l'environnement immédiat du site, notamment sur les activités économiques implantées en continuité du projet. Il conviendra de leur offrir les garanties nécessaires afin d'assurer leur pérennisation et des conditions de fonctionnement équivalentes voire améliorées (gestion des flux de circulation, intégration des contraintes règlementaires et de fonctionnement liées à leur activité).

Afin de garantir la parfaite cohérence du PADD avec le plan de zonage, la CCI Seine-et-Marne suggère d'ajouter la partie de la ZAE commune avec Montereau-Fault-Yonne au titre des ZAE au schéma de la page 7.

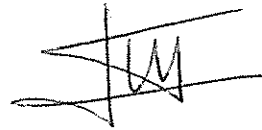
Au règlement, la CCI Seine-et-Marne demande que toutes les dispositions soient prises afin de permettre aux activités économiques implantées le long de la Seine de se connecter à la Seine afin d'encourager le transport fluvial.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre en compte nos demandes de modifications sollicitées dans le présent avis.

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous faire parvenir le dossier approuvé sous format informatique adjoint d'un format papier pour les documents cartographiques.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos meilleures salutations.

Le Président,



Jean-Robert JACQUEMARD